



Dualité linguistique et responsabilité institutionnelle

MOSAIC

Février 2026 (tome 58, no. 1)

Frédéric Morneau-Guérin (Université TÉLUQ)

La question de la place du français au sein de la Société mathématique du Canada (SMC) n'est pas nouvelle, mais elle mérite d'être reposée avec calme et lucidité. Dans un contexte où l'anglais s'impose comme langue quasi exclusive de communication scientifique à l'échelle mondiale, il importe de réfléchir à ce que signifie, concrètement, le bilinguisme pour une société savante canadienne.

En tant que société canadienne, la Société mathématique du Canada (SMC) s'est donné le devoir de refléter le bilinguisme officiel du pays, comme le précisent d'ailleurs ses propres statuts : « Les langues officielles de la Société sont l'anglais et le français. » Cette orientation est réaffirmée dans la Politique linguistique en vigueur, où la SMC se déclare « engagée à soutenir la dualité linguistique canadienne » et à offrir « la meilleure prestation possible de services dans la langue de son choix ». La SMC s'est donc elle-même chargée de la responsabilité d'incarner, dans ses pratiques et dans ses événements, la dualité linguistique qui fait partie intégrante de son identité et de son mandat national. Elle ne peut pas – et ne doit pas – se contenter d'être une société bilingue de langue exclusive anglaise. Être bilingue ne consiste pas à juxtaposer deux langues dans des communications ponctuelles, mais à faire vivre réellement chacune d'elles dans les congrès, les publications et la vie de la Société. Le bilinguisme véritable suppose une symétrie de légitimité, une présence visible du français et de l'anglais dans nos espaces scientifiques communs.

Il est d'ailleurs utile de rappeler que le second président de la SMC, Adrien Pouliot (1949-1953), fut non seulement un mathématicien émérite, mais aussi un ardent promoteur de la langue française et des droits des minorités francophones au Canada. Gouverneur de Radio-Canada pendant vingt ans, il s'imposa comme l'un des grands ambassadeurs de la culture et de la langue françaises, tant au pays qu'à l'étranger. Son engagement lui valut, entre autres distinctions, le Prix de la langue française de l'Académie française (1948) et le titre de chevalier de la Légion d'honneur. Ce parcours exemplaire rappelle que la défense du français n'a jamais été, dans la tradition de la SMC, un repli identitaire, mais bien un effort d'ouverture, d'équité et de reconnaissance mutuelle au sein d'une communauté mathématique véritablement canadienne.

Il ne s'agit évidemment pas ici de nier que **l'anglais soit devenu la lingua franca** de la communauté mathématique mondiale, comme d'ailleurs de la plupart des sciences naturelles. Cette situation découle de raisons historiques et fonctionnelles bien documentées. Toutefois, comme le rappelait récemment le sociologue et historien des sciences **Yves Gingras dans une entrevue accordée en 2023 aux Cahiers de lecture de L'Action nationale**, il faut distinguer « plusieurs niveaux d'activités » : le champ scientifique international, qui repose sur des normes communes de validation et requiert une langue partagée, et le champ universitaire, où la langue d'enseignement et de travail demeure un enjeu local de culture et d'accessibilité. Dans cette perspective, il ne s'agit pas de **prêcher la publication en français à tout prix**, mais de reconnaître que le **mathématicien francophone en formation doit pouvoir bénéficier d'un étayage linguistique** qui lui permette de développer sa pensée scientifique dans sa langue d'origine avant de transposer cette rigueur dans un anglais de recherche. Favoriser une telle progression n'entre pas en contradiction avec les impératifs d'internationalisation ; c'est au contraire un **geste de soutien à la diversité, à l'équité linguistique et au respect des parcours**, en cohérence avec les valeurs d'EDI que la SMC entend promouvoir.

C'est dans cet esprit qu'il serait souhaitable de consolider et d'élargir les mesures déjà amorcées par la SMC afin de renforcer la présence du français dans ses activités scientifiques. Les progrès réalisés au cours des dernières années constituent des avancées réelles. Il conviendrait maintenant d'aller plus loin en assurant systématiquement la traduction systématique des titres et résumés des sessions scientifiques et des présentations ainsi que celle des supports visuels des exposés pléniers, même lorsque la présentation orale demeure unilingue. Offrir des diapositives bilingues est un moyen simple de rééquilibrer la visibilité linguistique sans imposer une contrainte lourde aux conférenciers. Cette mesure favorise un sentiment d'appartenance égalitaire parmi les membres francophones, notamment au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans les communautés francophones minoritaires. De plus, la faisabilité technique est assurée : la traduction peut être réalisée par des outils d'aide linguistique, suivie d'une révision terminologique par un mathématicien francophone. Le coût logistique est minime comparé à la valeur symbolique et institutionnelle du geste.

Certains craignent que de telles mesures puisse nuire à l'inclusion d'étudiants étrangers pour lesquels ni le français ni l'anglais ne sont la langue maternelle. Mais l'idée qu'un étudiant étranger serait accablé par la présence du français ne correspond pas à la réalité. Beaucoup maîtrisent plusieurs langues et savent naviguer entre elles et tous bénéficieront d'un contact plus riche avec la réalité canadienne lorsqu'ils découvrent la coexistence de ses deux langues officielles. En somme, assurer le genre de traduction systématique que nous proposons n'enlève rien à personne : les anglophones et allophones conservent l'accès complet à la version anglaise, tandis que les francophones accèdent enfin à un contenu

équitablement intelligible. Une telle mesure ne ferait qu'élargir le cercle de l'inclusion. Enfin, soutenir qu'une telle mesure serait inutile puisque « les francophones parlent bien anglais » ne constitue pas un argument recevable : l'équité linguistique n'est pas une question de compétence, mais de reconnaissance et de respect mutuel. Même si tous les francophones étaient parfaitement bilingues (et ce n'est pas le cas), il demeurerait légitime – et même nécessaire – de rendre visible et vivante leur langue dans les espaces scientifiques canadiens. De plus, la pluralité linguistique est une pédagogie de l'inclusion en action : elle stimule la tolérance linguistique, valorise les accents ainsi que l'effort de compréhension réciproque.

Promouvoir le français en mettant en œuvre les mesures que nous proposons représenterait un engagement concret envers la dualité linguistique et l'égalité de traitement entre les communautés francophone et anglophone. Elle s'inscrirait pleinement dans la mission même de la SMC : favoriser la recherche, l'enseignement et la diffusion des mathématiques dans toutes les régions du Canada, tout en reflétant la diversité linguistique et culturelle qui fonde son identité nationale. Cela enverrait un signal clair que le français – langue de production et de diffusion du savoir à l'échelle mondiale – n'est pas relégué par la SMC au rang de patois régional. Une telle politique renforce la légitimité de la SMC comme société véritablement nationale et rehausse son image d'organisation savante progressiste et inclusive, fidèle aux valeurs d'ouverture et de respect de la diversité.

Droits d'auteurs & autorisations

La Société mathématique du Canada autorise les lecteurs individuels de cette publication à copier les articles pour leur usage personnel. L'utilisation à d'autres fins est strictement interdite. Pour obtenir une licence autre que la copie d'articles à des fins personnelles, veuillez contacter la Société mathématique du Canada pour demander des autorisations ou des conditions de licence.

Société mathématique du Canada — 616 Cooper St., Ottawa (ON) K1R 5J2, Canada